

« 1 Corinthiens 7 » (3)

Un programme d'enseignement biblique et de formation spirituelle sur la VIE AFFECTIVE
Christian CHASTAGNER, pasteur – Rouen – février 2011

1 Corinthiens 7.10 et 11

Nous poursuivrons notre étude biblique suivie intitulée "1 Corinthiens 7" en évoquant ce soir les recommandations bibliques et autres avis éclairés donnés par l'apôtre « à ceux qui sont mariés ». (Des conseils qui concernent aussi ceux qui se préparent au mariage !)

Romains 6.17

Il est évident que nous enseignons ici la Parole de Dieu, un enseignement qui a été accepté par tout chrétien évangélique dès sa conversion, lors de son engagement du baptême, lequel correspond à « une obéissance du cœur à la nouvelle règle de doctrine et de conduite » qui régit aussi les couples, les familles et les Assemblées chrétiennes.

Nous avons donc bien conscience que ces choses ne sont pas forcément celles qui sont dites et pratiquées dans notre génération, et qu'ici comme ailleurs, nous sommes souvent en décalage ou en opposition avec la mentalité du jour ! (En France, 1 mariage sur 3 aboutit aujourd'hui à un divorce et 1 sur 2, dans les grandes agglomérations !)

Nous reviendrons néanmoins sur certaines situations problématiques vécues avant la conversion et sur celles, plus complexes encore, qui peuvent exister hélas après la conversion.

L'indissolubilité du mariage

1. Paul l'énonce dans 1 Corinthiens 7 et l'enseigne comme étant **un ordre de Jésus** : verset 10. Comme les autres apôtres du Nouveau Testament, il rappelle ainsi et clairement l'enseignement de Jésus : « les chrétiens ne divorcent pas ! »
L'indissolubilité du mariage n'est pas ici une estimation de l'apôtre mais un principe établi par Dieu dès le commencement et rappelé par Jésus dans l'Évangile :

Marc 10.2 à 12

2. **C'est une affirmation du principe de la monogamie établi dans le jardin d'Éden.**
On peut noter que la polygamie apparaît dans Genèse 4.19 avec Lémec qui eut deux femmes. Lémec était descendant de Caïn le meurtrier.
Noé, lui, descendait de Seth, le 3^{ème} fils d'Adam que Dieu a donné pour remplacer Abel, tué par Caïn.

3. La lettre de divorce évoquée par les pharisiens s'adressait à des gens vivant sous le régime cultuel de la loi de Moïse, dans une condition de péché, sans la possibilité d'y échapper puisque la Grâce n'avait pas encore été manifestée et que Jésus n'avait pas encore succédé à Moïse... La législation humaine sur le divorce (celle de la loi de Moïse ou une autre) ne devrait donc jamais satisfaire les chrétiens évangéliques, rattachés désormais au régime de la Grâce ! Jésus rappelle bien que ces derniers ont accès à la régénération qui les emmène vers ce qui était au commencement. **Il existe en effet, dans la Grâce, de nouvelles possibilités pour triompher du mal et vivre enfin l'ordre initialement prévu par le Créateur.**

4. Le divorce est une attaque diabolique contre la première institution divine : le couple, la famille... (l'institution de l'Ancien Testament).

Malachie 2.13 à 16

Le divorce est donc un péché : le chrétien le sait et le dit aussi !

Sur ce point comme sur tous les autres, il doit particulièrement veiller à ses pensées, ses conceptions, ses raisonnements qui peuvent être influencés par l'état d'esprit du siècle présent, la mentalité actuelle.

« Prenez garde en votre esprit... »

Sauf dans quelques cas particuliers et exceptionnels (nous y reviendrons dans le paragraphe suivant), le chrétien n'encouragera jamais le divorce, et s'il devait lui-même y être malheureusement confronté, il n'en prendra pas l'initiative :

1 Corinthiens 7.11 et 15

5. Un cas particulier

Matthieu 19.9 et 5.32

Le terme employé pour *'infidélité'* n'évoque pas ici une chute accidentelle mais une union illégale, une fornication, un état de débauche.

Il existe parfois certaines situations, comme celle évoquée par Paul dans 1 Corinthiens 5.1, qui exigent nécessairement une clarification et une protection de ceux qui sont victimes, dans le foyer ou la famille, ou même dans l'Assemblée.

On peut comprendre alors qu'il faille envisager une séparation de corps, de biens, qui peut évoluer en un divorce rendu nécessaire pour la protection et la paix de ceux qui sont victimes et humiliés par ces choses.

Hébreux 13.4 : « *Que le mariage soit honoré de tous et le lit conjugal exempt de souillure !* »

Notons néanmoins que tous les divorces ne s'expliquent pas aujourd'hui par ces situations exceptionnelles, loin s'en faut !

Notons aussi que le « cas particulier » (exception à la règle générale) n'est mentionné que par l'évangéliste Matthieu et jamais repris dans les autres évangiles ou textes du Nouveau Testament.

6. Comment gérer les problématiques affectives d'avant la conversion ?

Il n'est pas rare que ce soit lors d'un divorce que certains soient venus à l'écoute de l'Évangile, recevant alors le pardon pour tous leurs péchés et une force pour assumer les conséquences de ces fractures conjugales et familiales. Le Seigneur a su guérir leurs cœurs brisés et souvent apporter aussi des compensations et une réelle grâce pour leur avenir.

Nous savons aussi que « *là où le péché a abondé, la grâce a surabondé !* » selon Romains 5.20. Dans chaque situation, il existe non pas une règle unique à imposer, mais un chemin de Dieu à discerner et à emprunter par les nouveaux croyants concernés, chacun prenant ses responsabilités (*Matthieu 23.4*).

7. Que penser des divorces après la conversion ?

Il existe aujourd'hui beaucoup plus qu'hier (soyons lucides !), au sein des couples chrétiens, certaines difficultés conjugales qui génèrent des mésententes, des disputes parfois récurrentes, parfois des séparations de corps et dans d'autres cas, hélas des divorces...

Il nous semblerait assez surprenant que Jésus, le réparateur des brèches si efficace auprès de 'couples inconvertis' qui se tournent vers lui, ne puisse aider les siens eux-mêmes dans des problèmes analogues !

À l'évidence, nous remarquons régulièrement que le problème de certains couples chrétiens est d'abord spirituel avant d'être conjugal ou familial !

Il suffirait le plus souvent d'un renouvellement spirituel personnel (de l'un et de l'autre) passant par un retour à la Parole de Dieu (une Bible lue et méditée régulièrement) et à la prière, pour retrouver paix et harmonie dans le couple.

« La corde à trois fils ne casse pas facilement » Ecclésiaste 4.12

Lorsque le couple chrétien pense au divorce (ce qui est déjà un péché d'après Malachie), il est toujours tenté par une solution humaine : celle qui sera toujours encouragée par la société moderne et si facilement organisée par la législation actuelle, mais qui n'est pas une solution en accord avec la Parole de Dieu.

Il vaut la peine de résister à cette tentation et de chercher « dans le Seigneur » un autre règlement de ces problématiques, accompagné s'il le fallait par la prière et le conseil de chrétiens ou responsables.

Les chrétiens tentés de la sorte doivent également penser aux répercussions inévitables et toujours douloureuses de leur choix sur leurs propres enfants (y compris quand ils seront devenus adultes), mais aussi sur leurs parents (voire leurs grands-parents) sans oublier leur responsabilité liée au « contre-témoignage » ainsi apporté dans l'Assemblée locale et l'Église du Seigneur Jésus.

Les couples, jeunes et moins jeunes comme les familles chrétiennes, doivent être des témoins dans la société : Tite 2. 3 à 10.

Dieu merci, ils existent encore et devraient encourager les jeunes générations à vivre encore selon les modèles de La Bible, Parole de Dieu.